



Premières mesures en cas d'accident

S'éloigner de la zone contaminée en évitant de répandre la contamination

Se débarrasser des vêtements contaminés

Marquer la zone contaminée et en **barrer** l'accès

Avertir le responsable de la radioprotection

Avertir le piquet de sécurité

Avertir le médecin spécialiste en cas d'incorporation

Procéder à la décontamination selon les consignes

	Nom	Tél. interne	Tél. privé
Responsable de la radioprotection			
Remplaçant			
Sécurité interne		1222	-
Médecin spécialiste	144		

Service de sécurité de l'Université
Chargé de sécurité : 93163